



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Alsace Marchés Publics

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex
www.illkirch.eu ; marchespublics@illkirch.eu

Profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

OBJET :

Accord-cadre multi-attributaire relatif à la fourniture de matériels d'espaces verts pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden
L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 DU Code de la commande publique.

FOURNITURES : achat

PROCEDURE COUVERTE PAR LES ACCORDS SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'OMC : Oui

L'AVIS IMPLIQUE L'ETABLISSEMENT D'UN ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACCORD-CADRE :

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre (**durée de 1 an**) est défini comme suit :

	Minimum HT pour 1 an	Maximum HT pour 1 an
21MATERIELEV01	3 000,00 €	15 000,00 €

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : L'accord-cadre est multi-attributaire, lot unique. Il sera attribué à 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Pendant la durée de validité de l'accord cadre, les marchés publics conclus sur la base de cet accord seront attribués après remise en concurrence des titulaires. Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin. Il donnera lieu à des marchés subséquents.

Visite : OUI

DUREE DE L'ACCORD-CADRE : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'une année, allant de sa notification (janvier 2022 jusqu'au 31/12/2022).

L'accord-cadre est reconduit de façon tacite jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de la période de reconduction est de 3 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

TYPE DE PROCEDURE : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : précisées dans le règlement de la consultation

CRITERES D'ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES : offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES MARCHES PASSES SUR LE FONDEMENT DES ACCORDS-CADRES : offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères énoncés dans le CCAP

VARIANTES : NON

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION :

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : **mardi 11 janvier 2022 à 12H00**

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT : précisées dans le règlement de la consultation.

UNITE MONETAIRE UTILILSEE : l'euro

LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION : français

REGLEMENT DES LITIGES : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.

DELAIS DE RECOURS :

- **REFERE CONTRACTUEL** : à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE
- **RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR** contre les actes détachables du marché : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication/notification de la décision attaquée
- **RECOURS EN CONTESTATION DE LA VALIDITE DU MARCHE** : dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : **09 décembre 2021**

Le Maire